

Lomé, le 2 5 FEV 2014

Le Directeur Général

Α

Monsieur le Directeur Général de ORABANK TOGO

LOME

Objet : Fiche d'attribution du numéro vert 80 00 00 10

Monsieur le Directeur Général,

J'accuse réception de votre courrier n°ORATG/DG/DGA/CMKT/7769RGA/14 datée du 16 janvier 2014 demandant à l'Autorité de Réglementation des secteurs de Postes et de Télécommunications (ART&P), l'attribution d'un numéro vert d'appel clientèle, dans le cadre de la fusion Orabank Togo – BTD.

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, la fiche d'attribution du numéro vert mis à la disposition de votre Institution à cet effet

Ce service sera gratuit pour l'appelant et payant pour Orabank Togo.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur général, et p.i Le coordonnateur des activités de la direction technique

direction technique

Kossivi DOKOUE

PJ: Fiche d'attribution du numéro vert



AUTORITE DE REGLEMENTATION DES SECTEURS DE POSTES ET DE TELECOMMUNICATIONS

REPUBLIQUE TOGOLAISE Travail - Liberté - Partie

FICHE D'ATTRIBUTION DE RESSOURCES EN NUMEROTATION N° .. 3.6...t..../ART&P/DG/DT/14

Nom de la société : ORABANK TOGO

Adresse

: 11, avenue du 24 janvier

BP 325-Lomé;

Tél.: 22 21 62 21- Fax: 22 21 62 25

Numéro de client : 4111500

Référence facture: 219/ART&P/DG/DAF/2014

NUMERO ATTRIBUE: 80 00 00 10

Lomé, le 2 5 FEV 2014

Pour le Directeur Général, et p.i Le Coordonnateur des activités de la Direction technique

Kossivi DOKOUE

N.B.: Tout opérateur qui utilise une ressource en numérotation non attribuée est puni par l'article 10 de l'arrêté N° 2002 – 02/ART&P